

Une nouvelle prestation. Pour qui ? Comment ?

LES BÉNÉFICIAIRES	<p>Scolarité obligatoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Voie secondaire à options VSO • Voie secondaire générale VSG • Enseignement spécialisé (OES) 	<p>Formation postobligatoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gymnases • Ecoles de métiers • Apprentissage dual • Structures de transition 	<p>Hors système de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeunes de 15 à 25 ans, sans formation, en difficulté • Migrants primo-arrivants • Jeunes au bénéfice du revenu d'insertion (RI)
LES ACTEURS	<p>Cellule d'insertion d'établissement</p> <p>Direction, maîtres de classe, psychologues conseillers en orientation, etc.</p>	<p>Réseau</p> <p>Enseignants / Psychologues conseillers en orientation / Conseillers aux apprentis (TEM) / Commissaires professionnels, etc.</p>	<p>Réseau</p> <p>Travailleurs sociaux / Psychologues conseillers en orientation, etc.</p>
LES MOYENS	<p>Epreuves cantonales de référence (fin de la 8^e) "Baromètre de l'insertion":</p> <p>Trois évaluations (janvier, avril et juin de la 9^e)</p>	<p>Information systématique sur les ruptures</p>	<p>Collaboration interinstitutionnelle régionale</p>
<p>REPÉRAGE ET SIGNALLEMENT DES JEUNES EN DIFFICULTÉ D'INSERTION</p>			

Mineurs:
accord parental

Un signalement ne débouche pas nécessairement sur une prise en charge ou sur l'attribution d'une mesure

GUICHET RÉGIONAL DE LA TRANSITION 1
Coordinateur-Case manager (C-CMr)

Bilan d'orientation

Coaching (Start'up)

Formation professionnelle ou mesure de transition